

Dépôt : 07.12.2020
Traitement Bureau CDV : 04.01.2021
Développement/Urgence : NON/NON
Délai de réponse : 04.07.2021

Motion du RPJ intitulée : « Aménagement de parcs à vélos fonctionnels »

Proposition

Un tour d'horizon effectué auprès des parcs à vélos attenants à des infrastructures ou des bâtiments communaux montre de manière évidente que, si plusieurs installations sont adaptées aux besoins des cyclistes, un certain nombre de celles-ci ne sont pas fonctionnelles voire même totalement inexistantes.

Le Conseil municipal est donc chargé de procéder à un état des lieux des parcs à vélos communaux et de mettre en conformité ceux qui se révéleraient inadaptés.

D'autre part, le Conseil municipal est invité à contacter les autres propriétaires de bâtiments publics à Moutier, ayant des parcs à vélos non fonctionnels ou même inexistantes, pour les inciter à se mettre eux-aussi en conformité (Migros, Poste, Gare parc arrière).

Développement

Chacun peut le constater, la « petite reine » mode de transport avantageux à bien des titres, non seulement dans les grands centres urbains mais également dans nos petites villes régionales. Attitude qu'il convient d'encourager et de promouvoir !

Malheureusement, les endroits prévus pour parquer son vélo sont souvent mal adaptés et peu pratiques. On constate fréquemment que les vélos sont attachés un peu partout, aux barrières par exemple ou aux poteaux ou simplement couchés sur le sol faute d'un équipement adéquat pour les cadenasser.

Ainsi, si les parcs à vélos de la patinoire, de la piscine ou du stade d'athlétisme semblent satisfaisants, il n'en va pas de même pour ceux de la halle de sport ou devant l'Hôtel de ville. Ils sont même totalement absents en vieille ville, à part un marquage au sol. Un bon parc à vélos doit être constitué de :

1. Un couvert ;
2. Un support pour appuyer/stabiliser le vélo ;
3. Un système de fixation pour relier le cadenas au support (comme par exemple à la piscine ou à côté de l'entrée de la gare) ;
4. Le style « cornes » n'est pas judicieux pour les petits vélos, ni pour les vélos électriques qui sont assez lourds. Ces photos montrent les modèles de dispositif recommandés (<https://www.velopa.ch/>).

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 7 décembre 2020

Signature (s) :

RPJ, 1^{ère} signataire :

Mme Chantal Mérillat (3)

MM. Frédéric Schwab, Enzo Dell'Anna

